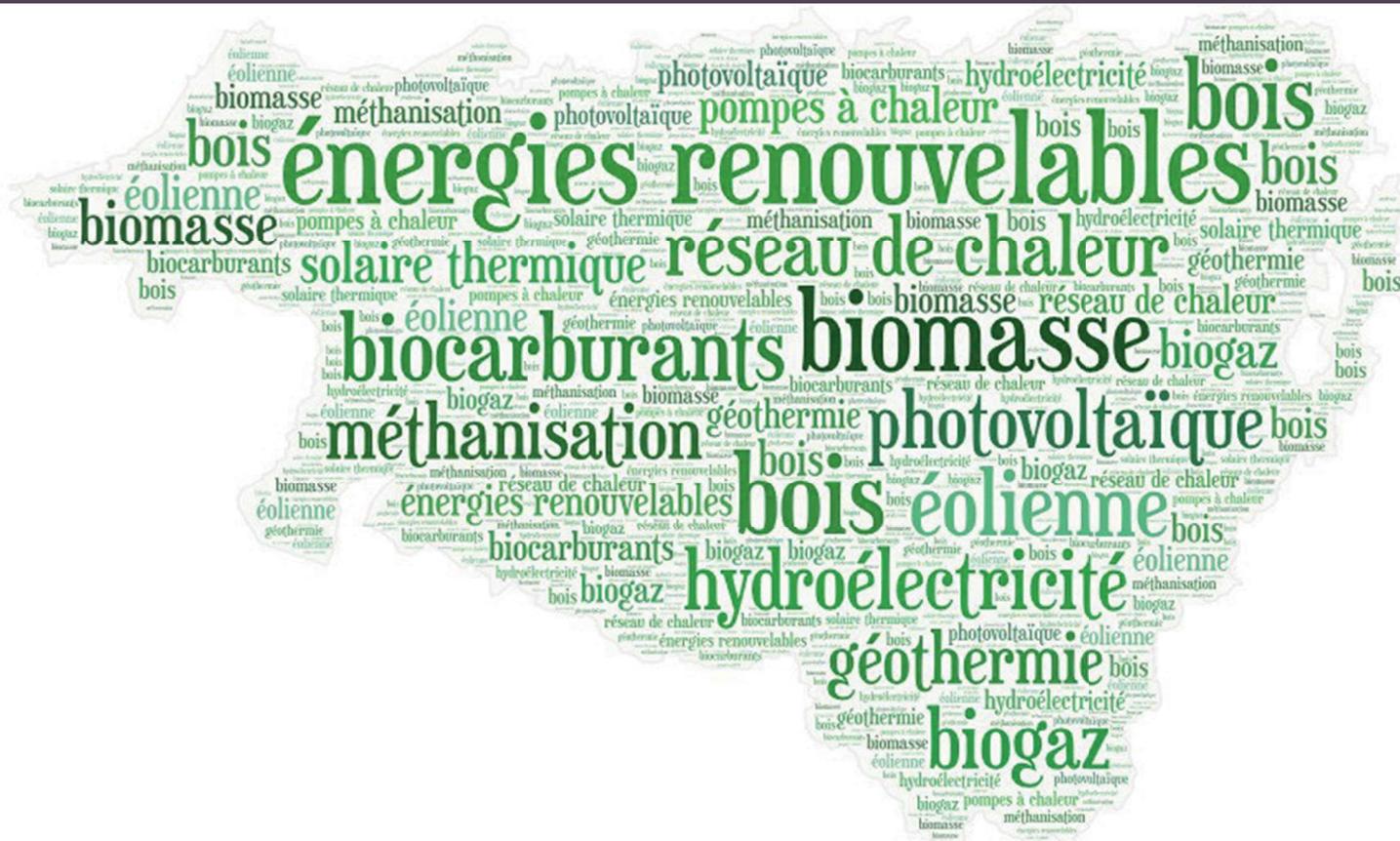


# La Chapelotte

Le Mag'



## Dossier



Transition Energétique

page 10

L'édito

page 2

Noël au village

page 3

Noël joyeux à l'école

page 4

Les délices de la Chapelotte

page 5

Un lieu... une Histoire

page 6

Débroussailler autour de sa maison : Une obligation légale

page 8

La parole aux associations : le Chap'Trail

page 11

Repas des Aînés

page 12

Guide pratique du village

page 12

Chers administrés,

En cette nouvelle année 2024, l'ensemble du Conseil Municipal vous présente ses vœux les plus chaleureux. Nous espérons que cette année sera porteuse de bonheur, de prospérité et de réussite pour chacun d'entre vous.

Comme chaque année je souhaite remercier toutes celles et ceux qui sont à mes côtés pour mener à bien les actions nécessaires au bon fonctionnement de notre commune : les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que l'ensemble du personnel technique, administratif et communal.

Au cours des prochains mois, notre équipe municipale poursuivra son engagement avec détermination pour améliorer votre qualité de vie et répondre à vos attentes. Notre objectif principal au sein de la Mairie est d'œuvrer pour un village plus dynamique. Nous mettrons tout en œuvre pour favoriser les événements au sein de notre communauté et renforcer les liens. L'occasion pour moi de remercier sincèrement toutes les associations du village (Comité des fêtes, Parents d'élèves, Chaptrail, chasseurs) et autres (gym, jeux récréatifs) qui s'emploient également à cela.

L'année 2023 aura été marquée par de nombreuses actions positives :

- la finalisation de notre éclairage public ou des nouvelles illuminations de Noël dans un objectif d'économie d'énergies bien sûr, mais aussi celui de maintenir notre village dans ces traditions ;

- l'organisation des événements participatifs où nous avons le plaisir de vous retrouver (Cérémonies, repas... et le dernier né, l'illumination du sapin autour du Chalet de Noël) ;

Elle aura également vu la mise en route de projets d'envergure tels que :

- la restructuration des services de restauration scolaire en corrélation avec la rénovation de notre salle polyvalente (un gros travail ayant été effectué pour le montage des dossiers techniques et financiers afin de réduire la participation communale au minimum),

- ou encore le lancement d'une révision de notre PLU pour être en conformité avec la nouvelle loi ZAN (zéro artificialisation nette),

et je rajouterai à cela la continuité réaffirmée des programmes de réfection ou d'entretien de nos voies communales.

2023, à notre grand regret, aura également été l'année de la suppression du deuxième poste d'enseignant au sein de notre école. Malgré le soutien d'élus et des parents d'élèves depuis plusieurs années déjà qui nous avait jusqu'ici permis de passer à travers les gouttes, nous ne sommes pas parvenus à conserver ce poste en raison de la baisse trop conséquente des effectifs.

En 2024, nous entrerons dans la phase de réalisation des projets évoqués. La rénovation de la salle polyvalente et de la cantine représentera sans aucun doute un travail important et rigoureux de suivi. Quant à la révision de notre PLU, nous mettrons en place tous les éléments pratiques qui vous permettront d'évaluer et de présenter vos projets. Enfin, nous poursuivrons nos initiatives pour l'entretien de notre réseau de voirie, y compris les chemins privés comme expliqué dans le précédent numéro de notre Mag'.

Enfin, je souhaite vous rappeler que l'ensemble des conseillers et moi-même restons à votre disposition.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous réitère nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette nouvelle année 2024.

Bien à vous,

Cédric Madec



## Noël au village

Pour la première année le conseil municipal a souhaité fêter Noël en organisant un moment convivial autour des illuminations pour les habitants, au centre du village.



Pour l'occasion, certains membres avaient construit un chalet, et d'autres avaient réalisés des biscuits, du chocolat et du vin chaud.

Les enceintes diffusaient des chants de Noël, et les portes de l'église étaient ouvertes permettant de se mettre à l'abri du vent et de la pluie.

Vous avez été plus de 60 à vous déplacer et nous vous remercions vivement pour votre soutien.

Nous avons pris plaisir à partager ce moment avec chacun d'entre vous.

Nous avons constaté après l'événement que certains n'avaient pas reçu l'information à temps, malgré la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, nous nous excusons pour ce désagrément, nous tâcherons de mieux communiquer l'année prochaine.

Les événements nouveaux demandent toujours des réajustements !

## L'agenda :

### DECHETS :

La distribution des sacs poubelles aura lieu à la mairie les samedi matin 20 et 27 janvier.

### VIE DU VILLAGE :

### Le Chap'Trail :

La 10ème édition du Chap'Trail aura lieu le 18 février

### Après-midis récréatifs :

Depuis plusieurs années déjà, des après-midis récréatifs sont proposés pour les habitants ainsi que pour les communes voisines, tous les 1ers jeudis du mois.

Cette activité débute à 14h à la salle polyvalente, une participation de 2€ est demandée, un goûter clôture la séance.

### Gym:

Tous les lundis soir à 18h15, vous êtes attendus nombreux(euses) à la salle polyvalente pour une heure de gym et de rigolade.

## *Ils nous ont quittés...*

*Jobard Bruno est décédé le 2 novembre à l'âge de 52 ans, il était époux et père de 4 enfants, la maladie l'a emporté trop tôt.*

*Duboé Michel est décédé le 29 novembre à l'âge de 88 ans, notre doyen n'avait plus sa réputation de travailleur à faire, il était très connu de tous, d'ici et d'ailleurs.*

*C'est avec beaucoup de peine et de compassion que le Maire et les conseillers municipaux présentent leurs sincères condoléances aux proches et membres des familles endeuillées.*

*Le conseil municipal*

## Noël joyeux à l'école

C'est avec beaucoup d'entrain, de joie et de bonne humeur que Maîtresse Carole, Stéphanie son ATSEM, Emmanuelle AESH, Laure notre responsable cantine/garderie/ménage et tous les enfants ont préparé la venue du Père Noël le 22 décembre dernier, dernier jour d'école avant les vacances scolaires, tous vêtus de leurs pulls, bonnets et accessoires de Noël; on a même vu un sapin de Noël vivant!

Toute la semaine, Maîtresse Carole et les enfants ainsi que Laure sur les temps de garderie, ont confectionné de petits objets de Noël qui ont ensuite été exposés sur un stand et remis aux familles lors du traditionnel goûter de Noël servi à la salle polyvalente. Il y en avait pour tous les goûts: traîneaux avec photo de l'enfant remplis de sablés; gnomes de Noël en laine; bougies chauffe plat entre autres, et de magnifiques cartes de vœux dont une partie a été envoyée à toutes les personnes du 3ème âge du village.

Le midi, le repas de Noël a été traditionnellement cuisiné et choisi par les CM2, guidés par Laure: assiette de crudités/charcuterie, hamburger/frites pour les grands et steak /frites pour les petits. Et pour le dessert, une délicieuse bûche de Noël préparée par Aurore Saint Martin qui vient d'ouvrir son laboratoire de pâtisserie «Les Délices de la Chapelotte».



En parallèle, un atelier théâtre mis en place lors des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) du mardi soir avec Anne Guiberteau, formatrice et metteuse en scène de «l'Atelier Théâtre Amateurs d'Art» et finalisé par Maîtresse Carole, a permis de monter une pièce intitulée «Le Père Noël a des ennuis» que les enfants ont joué brillamment à l'école dans l'après-midi devant leurs parents et le Père Noël. Ils ont également interprété 3 chansons de Noël orchestrées par Maîtresse Carole dont une avec des percussions corporelles sur l'incontournable chanson de Mariah Carey.



Le Père Noël qui en cette période entend tout et voit tout, a délivré à chaque enfant de l'école un petit message avant de leur offrir un livre. Quelques anecdotes: «Rémi tu as porté ton orthèse avec beaucoup de rigueur. Je t'en félicite. En espérant que tu n'en aies pas besoin pour le bras gauche l'année prochaine»; «Elie, mon cher Elie, je te surveille de la haut même quand tu es dans la maison tu sais ! Tu me fais souvent rigoler mais attention quand tu lèves le nez en l'air... Continue de travailler à l'école et à la maison d'accord ?».



Après cela, les enfants ont eu la surprise d'être invités à monter sur le char du Père Noël joliment décoré par M.le Maire Cédric et sa femme Béatrice, et tracté par notre Lulu national, jusqu'à la salle polyvalente où un goûter suivi d'un apéro dînatoire leur ont été servis ainsi qu'à tous les parents d'élèves, afin de clôturer cette belle journée et de lancer des vacances bien méritées! Tous les enfants ont reçu un énorme cadeau commun: un jeu d'adresse en bois géant qui promet de bons moments de partage «le jeu du gruyère» communément appelé «remonte balles».

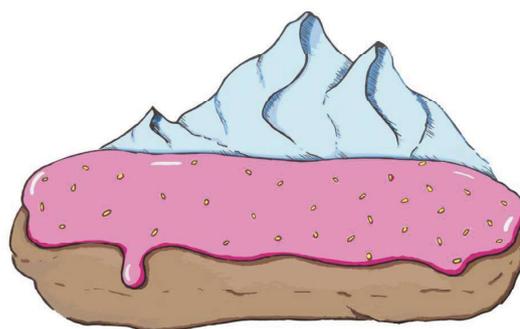
## Les délices de la chapelotte

Après avoir obtenu un DUT mesure physique j'ai travaillé plusieurs années dans l'aéronautique, jusqu'à occuper un poste de responsable qualité d'une PME. Suite à un surmenage, j'ai décidé de suivre une reconversion en pâtisserie. J'ai fait un CAP pâtisserie en apprentissage, deux jours à l'école et trois jours en entreprise dans un premier temps à Gan puis à Bénéjacq, où j'ai été embauchée. Puis j'ai décidé de créer ma société.

La région, la chambre des métiers et de l'artisanat et la communauté des communes, ont pu m'accompagner pour construire l'ensemble des dossiers administratifs et les demandes de subventions.

Ma pâtisserie a vu le jour en octobre 2023. J'ai décidé de m'installer, ici, à la maison. Je ne me voyais pas faire ça ailleurs ! Même si nous ne sommes pas du coin, je suis très attachée au village, donc il était évident pour moi de montrer que même dans un petit village on peut arriver à faire vivre un commerce.

Nous avons fait une extension de 16m<sup>2</sup>, le matériel (four, frigo, plan de travail, plonge, robot) est arrivé début décembre.



*Les Délices de la Chapelotte*

Dès lors, mon activité a pu commencer, merci à la période des fêtes.

Les illuminations de Noël au village, ont permis une bonne publicité et une visibilité dans le village.

Je ne m'attendais pas à autant de succès avec si peu d'existence. Il y a vraiment une grande solidarité entre les habitants de la Chapelotte.

Durant ces fêtes j'ai vendu environ 80 bûches et d'autres gâteaux.

Pour les matières premières, je privilégie les produits locaux et de saisons, Lescar (pâtisaveurs), Buros(œufs), Mazères Lezons(fruits).

En ce qui concerne la farine, je suis en train de démarcher plusieurs moulins. Je suis également en contact avec une biscuiterie Bretonne pour les crêpes dentelles, qui feront le croquant de mes desserts. Quant au chocolat, Valrhona qui sélectionne ses fèves de cacao, m'approvisionne.

Je vais décliner une gamme d'éclairs, suivant les saisons. Des tartes, des " Numbers cakes" (gâteaux en chiffres) et des gâteaux de voyages (brownies, cookies...).

On peut me contacter au 0668594647, deux jours avant, point retrait, ici, route de la chapelotte, et puis, plus tard à Utile à Arros de Nay. Également sur Facebook et instagram, le site internet est en cours de construction. Suivant les événements je mettrai en place des points de retrait.

Pour mes pâtisseries, il faut compter environ 3€/part. L'épiphanie arrivant, je vais proposer, l'éclair des rois, six éclairs commandés, une fève à découvrir dans l'un des éclairs.

D'avoir créé ma société à domicile, me permet d'organiser mes horaires, de ne pas vivre en décalé et de privilégier ma vie de famille.

Aurore Saint Martin

## Un lieu... une Histoire

**M**on père est né à Bouhabem et ma mère chez Iriard à Bosdarros. Après leur mariage, ils ont acheté cette ferme, tous les deux, suite à un héritage de famille, ça s'appelait Massaly, ici, dans le temps.

Je suis une cousine de Rose Sarres. Je m'appelle Eugénie Brouca, je suis née le 12 avril 1928, dans cette maison, à l'époque on accouchait comme ça, j'ai 95ans. On était 11 enfants, je suis la 6ème, un par an, c'était une famille qui "suivait" (rires). Germaine, Francine, Pierre, Marie, Marcel, Juliette (Eugénie), Rosa, Henri, Victorine, Lucienne et Joseph.

Mes parents vivaient de l'agriculture, principalement des vaches mais aussi quelques volailles. Ils se levaient à 5h du matin pour aller les vendre au marché de Nay ainsi que des œufs et des légumes....

Pour se faire quelques sous, ils allaient vendre des fagots et du bois. Mes parents mangeaient quelquefois au restaurant, ils avaient bien raison, j'étais bien contente pour eux. On vivait bien, on était onze rien à redire. Tous les enfants ne pouvaient pas rester vivre à la maison, ils partaient dans la famille, à droite, à gauche, quand ils avaient l'âge d'aller travailler.



J'allais à l'école à pied à travers champs, à Haut de Bosdarros, je n'étais pas seule je partais avec mes frères et sœurs et les voisins (Marcel et Henriette Villas, Rose Sarres, Eloi et Victoria Becaas ).

J'allais chercher le pain (une grosse miche ronde de 3kg), très tôt, loin, là-bas, chez Adèle aux Pindats. Je le déposais à la maison, puis repartais à l'école. Comme j'étais en retard, Madame ' Teyssaire ', l'institutrice, me laissait derrière la porte, du coup, je ne faisais pas grand-chose je n'étais pas la seule. Je n'ai pas de bons souvenirs de l'école, mais bon, c'est passé.

Pour le midi, on s'amenait un sandwich, je suis restée à l'école jusqu'à 14 ans. J'allais au catéchisme une fois par semaine et Monsieur le Curé Peyras, quand on ne savait pas le catéchisme, nous punissait et ensuite il culpabilisait et nous donnait une tranche de pain avec une cuisse de canard. La messe du dimanche pas tout le temps. On n'avait pas le temps d'aller étudier plus longtemps, il y avait du travail, cuisine, ménage, vignes.

On allait danser à Lys le samedi soir, on était une vingtaine, on partait à pied, c'était facile. On s'apprêtait pour y aller, on s'amusait toute la nuit, il y avait des accordéonistes.

J'ai été employée dans l'agriculture, chez les voisins, ensuite je suis partie à Paris, j'ai retrouvé mes sœurs, j'étais employée de maison. Quand je suis revenue chez moi, c'était tout délabré, il y avait des trous partout, plus de plancher, j'ai tout fait réparer. J'ai toujours été paysanne, j'avais des vaches pour le lait et les veaux. Je ne me suis pas mariée il y en avait beaucoup comme moi .... j'ai eu un fils Daniel.

## Un lieu... une Histoire

J'allais faire la cuisine chez les voisins pour le pèle porc j'allais partout, tout le monde venait me chercher. Quand il y avait les moissons chez nous, je faisais les repas et eux ils se saoulaient tous seuls .... J'ai appris à faire la cuisine avec ma mère, quand il y a onze enfants, on sait forcément faire à manger... Je m'occupais de mes frères et sœurs. Nous ne sommes plus que quatre maintenant, les deux derniers sont nés en 1938 et 1940.

Sous l'occupation les allemands nous frôlaient , il ne fallait pas bouger ni faire de signes et ne pas partir en courant. Vu que nous étions nombreux ils ne venaient pas réquisitionner la nourriture.

Dans les années 1952 /1953 certains voisins amenaient les vaches ici, à pied, pour saillir. J'avais un troupeau de taureaux, et vaches croisées, et béarnaises. Cette race venait de Limoges, le négociant en bestiaux me portait un taureau de 2/3ans et repartait avec le vieux.

Il y avait toujours du monde ici, c'était très familial, certains venaient pour les saillies des vaches et d'autres pour les cochons, ils me donnaient 10 francs et après ils venaient boire le café. Mes parents avaient acheté la ferme où vit maintenant la famille Estoup ils ne faisaient pas ça, eux.

Avec 10 francs, j'allais faire les courses à Nay et il m'en restait. Je n'ai pas le permis de conduire, on avait des vélos moteurs, peu de monde avait le permis à l'époque, mais on a vécu quand même.

On n'était pas malheureux, on vendait les veaux, de temps en temps les vaches que l'on engraisait. On avait deux juments, très braves, pour faner et pour ramasser le foin. On a beaucoup travaillé dans la vie.

Après le décès de mes parents, j'ai repris seule et mon fils, la relève, quand il a eu l'âge.

On a vendu les bœufs pour acheter un tracteur, et les juments pour le reste, et voilà, c'était comme ça.

On ne prenait pas de vacances, on n'en parlait pas.

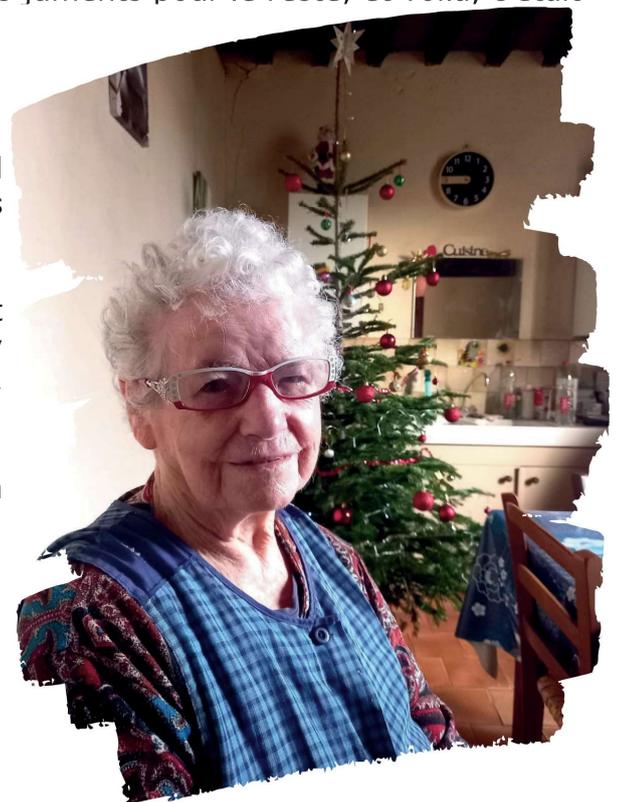
Quand on faisait le maïs les voisins venaient à pied pour "espérouquer", ils repartaient tôt le matin, ils faisaient à la belote toute la nuit.

On faisait le vin, les pèle porcs, la volaille, on était souvent une vingtaine pour souper, Laurent Buzy Pucheu, Laurent Verges, le père de Roger Laborde, l'instituteur Monsieur Turon.

Je suis très contente de ma vie, ici, c'est comme ça "beroy".

Juliette dite Eugénie Brouca

\* espérouquer : éplucher le maïs



# Débroussailler autour de sa maison : Une obligation légale

Le débroussaillage réglementaire et le maintien en l'état débroussaillé (art. L322-3 du Code Forestier) concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situées à moins de 200 mètres de bois, forêt, plantations, garrigues ou maquis.

Où faut-il débroussailler ?

Plusieurs cas de figure sont possibles selon le zonage du document d'urbanisme de votre commune :

- Votre propriété est en zone non urbaine : vous devez débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.



Une intervention nécessaire dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt

Le débroussaillage consiste à broyer la végétation existante sur une certaine limite, qu'elle soit arbustive ou herbacée, afin de sécuriser les habitations et infrastructures existantes. Dans le cadre d'un débroussaillage DFCI, il s'agit de limiter les risques d'incendies et leur propagation. Des actions d'élagage et d'abattage peuvent être menées en complémentarité.

**Aux abords immédiats des bâtiments :**  
Enlever les arbres, les haies végétales, les branches d'arbres et arbustes situés à moins de 3 mètres d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

Supprimer toutes branches situées à moins de 2 mètres de tout point du toit.

Enlever les bois morts, dépérissants ou dominés sans avenir, ainsi que les parties mortes des végétaux maintenus (branche sèche, tige sèche d'une cèpée).

La distance séparant deux îlots arbustifs ou le houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 2 mètres.

Enlever toute végétation intermédiaire entre le sol et la cime des arbres pour éviter toute superposition de strate.

**Zone à débroussailler**

Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 mètres des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 mètres dont l'élagage dépasse 4 mètres et sous lesquels aucune végétation intermédiaire n'est présente).

Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.

Détruire la végétation arbustive au ras du sol.

A plus de 30 mètres de la construction, des îlots de végétation arborée d'une surface de 50 m<sup>2</sup> maximum séparés de 5 m les uns des autres pourront être conservés.

# Débroussailler autour de sa maison : Une obligation légale

Comment procéder au débroussaillage avec ses voisins ?

Le rayon de débroussaillage de 50 mètres dépasse le périmètre de votre propriété

Si le rayon de 50 mètres déborde de votre propriété, vous devez réaliser les travaux sur votre propre terrain mais également sur les terrains riverains. En effet, si le terrain voisin n'est ni construit, ni situé en zone urbaine, le propriétaire n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. L'obligation est basée sur la protection des constructions et c'est donc bien à vous qu'incombent ces travaux.

Vous devez informer ce voisin de la situation. Le voisin peut exécuter lui-même les travaux sur sa propriété. À défaut, vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer dans sa propriété pour procéder vous-même au débroussaillage.

Superposition de débroussaillage sur un terrain voisin

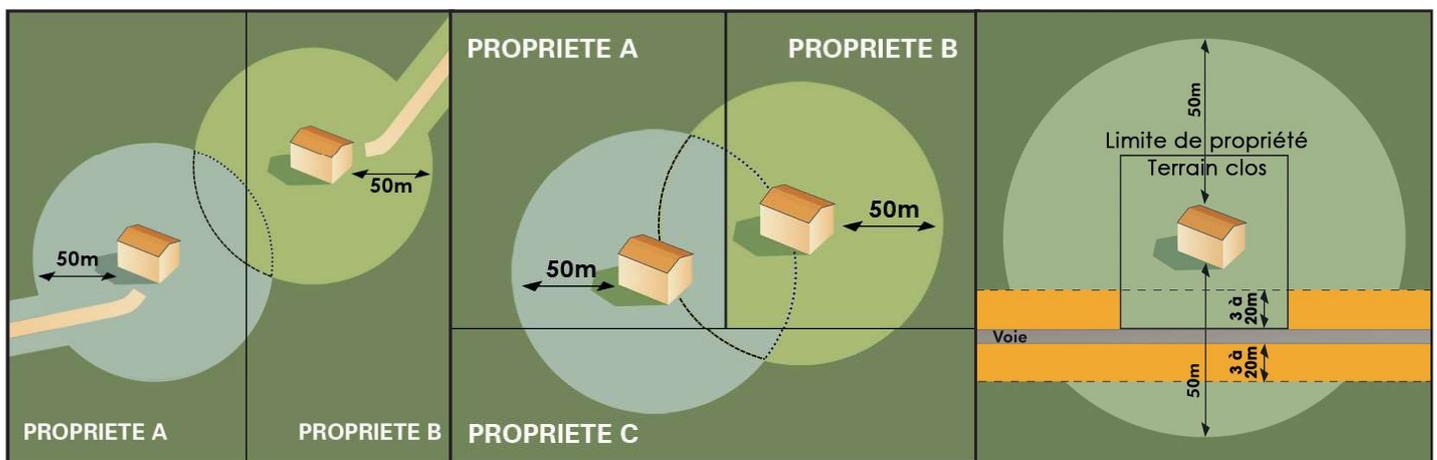


Figure 1- Si le propriétaire de cette parcelle est lui-même soumis à l'obligation, il doit réaliser le rayon qui lui incombe sur sa parcelle, vous ne ferez que ce qui vous incombe en dehors des obligations de ce propriétaire.

Figure 2- Si le propriétaire de cette parcelle n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler, c'est le propriétaire de la construction la plus proche de la limite de cette parcelle qui réalise le rayon qui lui incombe.

Figure 3- S'il s'agit d'une infrastructure, (routes, autoroutes, lignes électriques, voies ferroviaires), les obligations incombent aux responsables des infrastructures pour ce qui les concerne, à l'exception des terrains clos attenants à une habitation.

## Textes de loi et références

- Code forestier : articles L131-10 à L131-16 : Définition (L131-10), débroussaillage imposé par décision préfectorale (L131-11 et suivants)
- Code forestier : articles L132-1 à L132-3 : Territoires concernés (bois et forêts classés "à risque d'incendie")
- Code forestier : article L133-1 : Territoires concernés (liste des régions et départements exposés aux risques d'incendie)
- Code forestier : articles L134-5 à L134-18 : Périmètre du débroussaillage
- Code forestier : article R131-14 : Autorisation de pénétrer sur le terrain voisin
- Code forestier : articles R134-4 à R134-6 : Mise en demeure de débroussailler (article R134-5)
- Circulaire du 8 février 2019 sur les travaux de débroussaillage
- Code forestier : articles L135-1 à L135-2 : Amende administrative
- Code forestier : R163-3
- Code pénal : articles 322-5 à 322-11-1 et Dommage à autrui : article 322-5
- Code des assurances : articles L122-1 à L122-9

## Transition énergétique



### Où en est le département des Pyrénées – Atlantiques ?

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus, est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. Au niveau régional, le département des Pyrénées-Atlantiques est le 2ème émetteur de GES derrière la Gironde en 2020.

Notre énergie reste carbonée au 2/3, le département des Pyrénées-Atlantiques est le 3ème département le plus consommateur de la Région Nouvelle Aquitaine.

La part de production annuelle d'Énergie renouvelable (EnR) dans la consommation est de 24,88 % soit le 5ème département de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il est essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre nos objectifs de production décarbonée, mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

### Que dit la loi:

Promulguée en mars 2023, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

Grâce à la loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : la géothermie de surface, la récupération de chaleur, le bois énergie, la géothermie profonde, le solaire thermique, le photovoltaïque, l'éolien terrestre, les réseaux de chaleur, la méthanisation). Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

## Transition énergétique

Ces ZAE nR ne préjugent en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, etc.). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Un comité de projet sera, dans ce cas, obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Des fiches disponibles en Mairie aux jours et heures d'ouverture les lundis et jeudis de 9h30 à 16h30, présentent la diversité des énergies renouvelables à développer, leurs intérêts et les enjeux. Elles visent à contribuer aux débats et à la mise en œuvre des objectifs de planification.

Par ailleurs, vous trouverez à votre disposition tous les documents nécessaires à la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR ainsi qu'un registre sur lequel vous pourrez consigner vos observations et ce, dès le 15 janvier 2024 et jusqu'au 8 février 2024.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal. Une définition des zonages devra être présentée à la CCPN pour validation probable en mars 2024.

## La parole aux associations : Le ChapTrail

Septembre 2013 Eric et Brice lors d'une réunion de l'association des parents d'élèves ont l'idée saugrenue d'organiser un Trail pour dégager des bénéfices pour les enfants de l'école. Sitôt dit sitôt fait les jeunes de la Chapelotte trouvent le joli nom de Chaptrail l'aventure était lancée.

Cette année la 10<sup>ème</sup> édition sera fêtée et 5000 coureurs ont déjà foulé les magnifiques carrefours empruntés par nos anciens. Pour son accueil et la beauté de ses parcours le 3<sup>ème</sup> weekend de février est devenu pour les aficionados de toute la région Champions et Ultra-traileurs de renom le rdv incontournable du début de saison .

Lancé jadis pour dégager des bénéfices, ce jour de fête est aujourd'hui un formidable vecteur permettant de réunir anciens, jeunes, enfants, parents, amis et propriétaires de notre petit village.

A l'instar de Jean-Noel Duboé, qu'ils auraient été heureux nos fantastiques coureurs de l'époque Suzanne de chez Tourné-porteteny, Gaston de chez Bedbeder de monter sur le podium du Chaptrail !

**Chap'Trail**  
Haut De Bosdarros  
18/02/2024

10<sup>ème</sup> EDITION

21 km Course enfant      10 km Marche (10km)

Duo Mixte 21/10 km

Renseignements: 06.27.24.02.74  
<http://www.pyreneeschrono.fr/>

## Le repas des aînés

Comme chaque année, après la cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre dont un courrier du ministère lu par les élèves de l'école, la municipalité a offert le repas des aînés à une soixante d'habitants qui ont répondu présents. Tous étaient réunis le 12 novembre pour partager ce moment de convivialité.

Notre adjointe Delphine Bechacq-Puyo soutenue par notre secrétaire de Mairie Dominique Charruyer avaient préparé cet événement d'une main de maître.

Le repas était préparé et servi par l'équipe du restaurant "Au Bon Accueil", de Boeil Bezing.



## GUIDE PRATIQUE DU VILLAGE



### La Mairie

#### Horaires d'ouverture:

Tous les lundis et jeudis de **9h à 17h sans interruption**  
Le samedi matin avec le maire ou les adjoints sur rendez-vous

#### Contact :

Téléphone - Fax mairie: 05.59.71.21.23

Téléphone du maire : 06.29.78.45.28

Mail : [mairiehautdebosdarros@gmail.com](mailto:mairiehautdebosdarros@gmail.com)

Site : <https://www.hautdebosdarros.fr>

#### Communication :

Si vous désirez recevoir Le Mag' par courriel vous pouvez nous envoyer une demande en communiquant votre adresse mail et postale à l'adresse suivante :

[communication@hautdebosdarros.fr](mailto:communication@hautdebosdarros.fr)

### La Salle des fêtes

Réservation : 06.25.19.57.38

### Les déchets

Horaires d'ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h50.

Pensez à venir avec un justificatif de domicile.

Assat : fermé le jeudi

Asson : fermé le lundi

Coarraze : fermé le mardi

### Ramassage des poubelles :

Déchets ménagers : le jeudi

Recyclables: le vendredi



Informations et réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 avec

réservation obligatoire la veille avant 17h au : **09.70.87.08.70**

### La Paroisse

#### Renseignement :

place de l'église 64800

Nay

05 59 61 01 09

[www.dovenne-nay.com](http://www.dovenne-nay.com)

le siteweb du catéchisme

<https://sites.google.com/view/catechismenay>

Catéchisme : Un groupe de caté ouvert à tous (même aux enfants non baptisés) a lieu le mardi et jeudi soir de 16h30 à 19h à la salle paroissiale d'Arros-Nay. Inscriptions par mail [catechismenay@gmail.com](mailto:catechismenay@gmail.com)